



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 25.11.2008 L'an deux mille huit et le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

**Absents**: Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr BALOUP, Melle PORTAL, Mr DELBES (excusé), Mmes ESPIE, THUEL (excusée).

N° 08/207

**Secrétaire** : Mr RAYNAL.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Delpoux

**AVIS SUR ENQUETES  
CONCERNANT LA  
MISE EN PLACE DES  
PERIMETRES DE  
PROTECTION  
AUTOUR DES  
RESSOURCES EN EAU  
POTABLE A ARTHES**

Des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique, au parcellaire correspondant et à la délivrance de l'autorisation au titre de la législation sur l'eau ont été ouvertes du lundi 3 novembre au mercredi 26 novembre 2008 inclus, en mairies d'Arthès, Crespinet, Marsal, Saint-Grégoire, Saint-Juéry et Sérénac, sur le projet d'instauration des périmètres de protection autour du captage des "Rives" sur le Tarn, destiné à l'alimentation en eau potable de la commune d'Arthès.

Les Conseils Municipaux des communes précitées sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau dès l'ouverture de l'enquête et pour être pris en considération dans les 15 jours qui suivent la clôture du registre de l'enquête.

Vu l'article 10 de la loi sur l'eau n° 2006-1772 du 30/12/2006,

Vu le décret n° 2006-881 du 17/7/2006 modifiant le décret n° 93-743 du 29/3/1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration,

*Adopté à l'unanimité*

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

EMET un avis favorable à l'exploitation de la prise d'eau des Rives pour l'alimentation du réseau d'adduction d'eau potable de la commune d'Arthès.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,